

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.04.2015

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Eco Calc
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Détartrant Nettoyant
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Ideal Chimic SA  
Route de Saint-Julien 34  
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)  
SWITZERLAND  
service@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**  
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: 022 307 11 80
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 01 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

### 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide phosphorique

chlorure d'hydrogène

dihydrogénophosphate de méthyle

- **Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **Conseils de prudence**

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.04.2015

**Nom du produit: Eco Calc**

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

	parfums  Xi R43;  N R51/53 R52	0,1-<0,3%
	 Aquatic Chronic 2, H411;  Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 2, H401	
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2	acide phosphorique  C R34	3-<10%
	 Skin Corr. 1B, H314	
	2-Ethylhexylsulfate  Xi R38-41	1-≤2,5%
	 Eye Dam. 1, H318;  Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7	chlorure d'hydrogène  C R34;  Xi R37	0,3-<1%
	 Skin Corr. 1B, H314;  STOT SE 3, H335	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.04.2015

Nom du produit: Eco Calc

(suite de la page 2)

- Après ingestion:  
Rincer la bouche à l'eau.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

- Indications destinées au médecin:
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Chlorure d'hydrogène (HCl)  
Chlore
- Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une ventilation adéquate.

- Précautions pour la protection de l'environnement:  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Utiliser un neutralisant.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- Référence à d'autres sections  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CH/FR

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.04.2015

Nom du produit: Eco Calc

(suite de la page 3)

## 7 Manipulation et stockage

- Manipulation:
  - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
    - Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
    - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
    - Ne pas mettre au contact de substances alcalines.
    - Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir des sols résistant aux acides.
  - Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
  - Autres indications sur les conditions de stockage:
    - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
    - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
  - Sans autre indication, voir point 7.
- Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-38-2 acide phosphorique

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 1 mg/m <sup>3</sup> SSc;
--------------	--

- Remarques supplémentaires:
  - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
  - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
  - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

- Protection des mains:
  - Gants de protection
    - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
    - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
  - Matériau des gants Gants résistant aux acides.
  - Temps de pénétration du matériau des gants
    - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.04.2015

Nom du produit: Eco Calc

(suite de la page 4)

- Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux acides

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Rose

- Odeur: Caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: < 1,5

- Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: &lt; 100 °C

- Point d'éclair: Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

- Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

- Pression de vapeur: Non déterminé.

- Densité à 20 °C: 1,04 g/cm<sup>3</sup>

- Densité relative: Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

- Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

- Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

VOC (CE) 0,00 %

VOCV (CH) 0,00 %

- Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.04.2015

Nom du produit: Eco Calc

(suite de la page 5)

## 10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières/Substances incompatibles: Produits Alcalins
- Produits de décomposition dangereux:
  - Gaz hydrochlorique (HCl)
  - Chlore

## 11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation:
  - de la peau: Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
  - des yeux: Effet fortement corrosif.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:
 

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

## 12 Informations écologiques

- Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Persistance et dégradabilité
 

Biodégradabilité: Facilement biodégradable OECD 302 B avec détermination du CO<sub>2</sub>

Analyse COD : 96% en 28 jours

Analyse CO<sub>2</sub> : 84% en 28 jours

Rapport d'essai EMPA 455217J, 06 juillet 2010
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque:
 

Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
 

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

(suite page 7)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.04.2015

Nom du produit: Eco Calc

· Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 6)

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- Code déchet:

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)  
06 01 06

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## 14 Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> <li>· No ONU</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	UN3264
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Nom d'expédition des Nations unies</li> <li>· ADR</li> </ul>	3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION)
<ul style="list-style-type: none"> <li>· IMDG, IATA</li> </ul>	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (HYDROCHLORIC ACID, PHOSPHORIC ACID, SOLUTION)
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Classe(s) de danger pour le transport</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Classe</li> <li>· Étiquette</li> </ul>	8 Matières corrosives. 8
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Groupe d'emballage</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	III
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Dangers pour l'environnement:</li> <li>· Marine Pollutant:</li> </ul>	Non
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>· Indice Kemler:</li> <li>· No EMS:</li> <li>· Segregation groups</li> </ul>	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Acids
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</li> </ul>	Non applicable.

(suite page 8)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.04.2015

Nom du produit: Eco Calc

(suite de la page 7)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:	UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, III
------------------------------	---

## 15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- Pictogrammes de danger

GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
acide phosphorique  
chlorure d'hydrogène  
dihydrogénophosphate de méthyle
- Mentions de danger  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence
 

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

(suite page 9)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.04.2015

Nom du produit: Eco Calc

(suite de la page 8)

- P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Restriction de l'utilisation recommandée. Détartrant Nettoyant
- Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit
- Contact:  
iCSA  
Coo. de Sécurité

022/ 307 11 80

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Acute 2: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

CH/FR